

**Note d'information n CNG/DGD/UDH/2012/281 du 16 juillet 2012 relative à l'évaluation et à la prime de fonctions et de résultats des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique hospitalière au titre de l'année 2012**

16/07/2012

A la suite de la rénovation du régime indemnitaire des personnels des corps de direction de la fonction publique hospitalière avec l'instauration de la prime de fonctions et de résultats (PFR), la circulaire DGOS- DGCS du 19 juin 2012 définit les modalités de mise en œuvre pour les personnels des corps de direction exerçant dans les établissements de santé, sociaux et médico-sociaux. Cette note diffusée par le Centre national de gestion (CNG) expose ce nouveau dispositif pour les Directeurs d'hôpital.

[Consulter ici la note d'information du CNG](#)